



Mardi 5 novembre 2024, alors que notre collègue se remet d'une agression brutale survenue le 2 novembre, l'agresseur a été jugé en commission de discipline (CDD). Cette agression d'une violence inouïe a laissé notre collègue avec

6 JOURS D'INCAPACITÉ TOTALE DE TRAVAIL (ITT) ET DES TRACES DE COUPS VISIBLES !!!

C'est avec une **COLÈRE BOUILLONNANTE** que les agents de notre établissement ont alerté **FO Justice** sur la sanction **HONTEUSE** infligée à cet **AGRESSEUR**. Un coup de poing violent au visage, un Brigadier-chef projeté au sol, puis des coups de poing et de pied à la tête : **QUELLE BARBARIE !!!**

RÉSULTAT de la CDD : 30 jours de QD FERME, dont 13 avec sursis !



LA DIRECTION OSE PRÉTENDRE SOUTENIR SES AGENTS ? QU'ELLE A CONFIANCE EN EUX ?

SI TEL EST LE CAS, POURQUOI CETTE SANCTION RIDICULE FACE À UNE AGRESSION AUSSI VIOLENTE ?

Cette décision va à l'encontre des déclarations du directeur Interrégional (DI) de Marseille, qui a juré de soutenir les agents agressés et d'être ferme contre les agresseurs !

MAIS OU EST LA FERMETE DANS CETTE DECISION ?!!

Alors qu'un agent a été tabassé, le directeur semble montrer son soutien... **MAIS PAS ENVERS SES AGENTS !**

Nous n'avons pas de doute, la direction trouvera des justifications pour cette peine de sursis inacceptable envers un agresseur aussi violent !!!

Après, il est facile de demander aux agents de se rétablir et de les accompagner au tribunal. Mais le soutien commence par une sanction juste ! Dans un établissement où les agressions physiques sont fréquentes et où la surpopulation carcérale est alarmante, la direction offre des « cadeaux » aux détenus... **HALLOWEEN, EST TERMINE, ET LA PLAISANTERIE AUSSI !!!**

FO Justice EXIGE que toute agression physique d'un agent soit sanctionnée par **30 jours** d'encellulement disciplinaire **FERME**, accompagnée d'une demande de **transfert disciplinaire** adressée à la DISP de Marseille.

La question se pose : cette demande de transfert a-t-elle été faite ? Nous en doutons sérieusement !!!

Messieurs et Mesdames de la direction, n'oubliez pas que ce sont **EUX**, ces agents en première ligne, qui affrontent chaque jour une réalité insupportable, tandis que vous minimisez leur combat avec des décisions aussi **INDIGNES** en CDD ! C'est **EUX** qui gèrent une détention de plus en plus violente, où le trafic de stupéfiants bat son plein. **LA MOINDRE DES CHOSES SERAIT D'APPLIQUER CETTE SANCTION DE 30 JOURS DE QD !**

FO Justice EXIGE le transfert immédiat de ce détenu à l'issue de sa « courte peine » !



AGISSEZ VITE, IL SORT SEULEMENT DANS MOINS DE DEUX SEMAINES !

LE BITUME REFAIT À NEUF NE RESTERA PAS LONGTEMPS INTACT !!!

SLP **FO Justice** CP Avignon-Le Pontet, le 06 novembre 2024

